



BULLETIN MUNICIPAL

2017

Sommaire

LE MOT DU MAIRE

p.3

RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES

p.4

DEMARCHES
ADMINISTRATIVES

p.8

SERVICES
COMMUNAUX

p.14

ETAT CIVIL

p.17

VIE
MUNICIPALE

p.19

ACTUALITES

p.23

VIE
ECOLIERE

p.27

VIE
ASSOCIATIVE

p.31

PRESSE

p.34

AGENDA

p.45

PUBLICITE

p.46

COM2COM

p.52

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

En ce début d'année 2018, permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux, qu'ils se réalisent dans la sérénité familiale et professionnelle avec les carburants des bâtisseurs de l'organisation de notre vie sociale : l'optimisme et la patience.

L'équipe municipale porte toujours une grande attention à la vie communale pour que, les uns et les autres, vous puissiez vivre avec plaisir dans notre commune rurale. Cette ruralité, nous y sommes tous, à des degrés divers, très attachés, à la condition évidemment, d'y trouver suffisamment de vitalité. Je pense que nos efforts en la matière sont récompensés : La dernière rentrée scolaire a vu l'ouverture d'une troisième classe.

Cette situation est le reflet de notre engagement orienté vers l'accueil de nouvelles familles tant au niveau du parc locatif local que dans la réalisation de projet personnel de construction d'un pavillon individuel. Le lotissement des Noyers devrait accueillir plusieurs pavillons dans les mois à venir.

Au cours de cette nouvelle année, vous allez découvrir un nouvel interlocuteur de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Depuis le 1er janvier 2018, le transfert de compétences « Eau » et « Assainissement » s'est effectué en direction de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Le détail de ce transfert se trouve en page intérieure.

Actuellement, une réflexion est en cours sur l'avenir des nouvelles activités périscolaires (NAP). Le gouvernement actuel laisse le choix aux collectivités de les maintenir ou de les supprimer, c'est-à-dire de conserver la semaine à 4 jours et demi, ou de revenir à la semaine de 4 jours. Nous avons fait le choix d'une concertation étroite entre les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et la commune de Meslay du Maine pour répondre au plus près de l'intérêt des enfants et des parents. Une réponse doit être fournie à l'inspection académique à la mi-janvier.

Après avoir remercié le conseil municipal pour la pertinence de ses réflexions et les associations pour la qualité de leurs animations, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE



1 place de l'Eglise, 53000 ARQUENAY
02.43.98.42.09
mairie.arquenay@wanadoo.fr

HORAIRES :
lundi , jeudi et vendredi
9h15-12h30 / 14h15-17h30
(12h et 18h le vendredi)

BOITE AUX LETTRES

La boîte au lettre, situé devant le commerce "Le Bar d'Arq" est relevé tous les jours à partir de 9h.



BIBLIOTHEQUE

11 place de l'Eglise, 53000 ARQUENAY

HORAIRES :
Mardi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h30 à 12h30

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères et le tri sélectif doivent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés à l'extrémité de la rue des Ajoncs à proximité des lagunes. *La rue des Ajoncs est la dernière rue du lotissement de l'étang, face au plan d'eau*

DECHETTERIE DE MESLAY DU MAINE

Z.A. de la Chalopinière
lundi et samedi :
9h00-12h00 / 14h00-17h00
mercredi et vendredi : 14h00-17h00

MINI DECHETTERIE DE BAZOUGERS

Z.A. du Clos du Macé
mercredi : 14h00-17h00
samedi : 9h00-12h00

Nous déplorons de plus en plus d'incivilités autour des conteneurs de la communes. Des dispositions seront prisent concernant le dépôt sauvage de vos poubelles et autres déchets, des procès verbaux pourront d'être rédigés.



BRUITS DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral 00.064 portant réglementation des bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis et mercredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence.

CHARDONS

Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que sur les haies qui les bordent. La destruction des chardons doit être effectuée en principe durant le printemps et l'été : **Au plus tard le 15 juin et avant floraison.**

PROPRETÉ DES CHIENS

Nous souhaitons rappeler que si nos amis les chiens ont besoin de se soulager dans les espaces publics, rien n'interdit à leur maître de soulager le voisinage en ramassant ces mêmes besoins. Des poursuites peuvent être intentées si nécessaire.

DIVAGATION ANIMAUX

Il est expressément défendu de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître. Les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la S.P.A. de LAVAL. En outre, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et chats errants dans les propriétés dont ils ont l'usage afin qu'ils soient conduits à la S.P.A.



BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

La réglementation précise qu'il est interdit de brûler les déchets ménagers et assimilés à l'air libre.

Le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue également une infraction à l'article L.541-25 du code de l'environnement dès lors que l'entreprise ne possède pas d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les déchets de jardin et parc sont assimilés à des déchets ménagers par la réglementation, par conséquent l'interdiction de brûlage concerne également les déchets verts.

Compte tenu de la présence de déchèteries réceptionnant des déchets verts sur tout le territoire, et des risques et désagréments occasionnés par le brûlage des déchets verts, celui-ci est interdit sur tout le territoire.

Pour en savoir plus, circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.



TARIFS SALLE DE LA CHARMILLE

Type de prestation	Commune	Hors commune
--------------------	---------	--------------

PARTICULIERS

Vin d'honneur	180 €	230 €
Journée	300 €	400 €
Week-end 2 jours	400 €	550 €
Week-end 3 jours	500 €	700 €
Saint Sylvestre	750 €	950 €
Petite location sur jour ouvré (réunion, sépulture, etc.)	90 €	115 €
Caution salle	1300 €	

ASSOCIATIONS

Association locales : manifestation à but lucratif : - Première location dans l'année civile - Seconde location dans l'année civile - Location supplémentaires dans l'année civile	Gratuit 150 € 300 €	Tarifs particuliers
Association locales : manifestation à but non lucratif	Gratuit	

OPTIONS

Location vidéoprojecteur	50 €
Caution vidéo projecteur	500 €
Salle des associations (en supplément de la grande*)	50 €

Les demandes de location sont à effectuer directement à la mairie. Un état des lieux est fait avant et après avec les locataires.

* La salle des associations ne peut être louée seule.

PÉRISCOLAIRE

Tarifs cantine

(tarif 2017-2018)

Repas enfant : 3,85 €

Repas adulte : 6,90 €



Accueil périscolaire (tarif 2017-2018)

MATIN

De 7h15 à 8h50

1.80 € / enfant

SOIR (gouter compris)

De 16h40 à 18h30

1.80 € / enfant

TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription au transport scolaire se fait uniquement par internet sur le site "Lamayenne.fr", entre le 2 avril et le 10 juillet. Vous pouvez vous connecter de votre domicile, ou de la mairie si vous ne disposez pas d'internet.

Pour le transport des élèves vers Laval, il existe un point de montée au bourg d'Arquenay, le matin et de descente le soir.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, les transports pourront être suspendus par le Conseil Départemental, après autorisation du Préfet.

Un serveur vocal au 02.43.66.69.51 et le site du Conseil Départemental www.lamayenne.fr seront quotidiennement actualisés à l'intention des usagers.

LE PETIT PÉGASE

Le système de transport à la demande, Petit Pégase, offre la possibilité à tous les Mayennais, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer. Son principe est simple : des véhicules assurent la prise en charge depuis votre domicile ou du point d'arrêt "Réseau Pégase" le plus proche vers la destination choisie.

Il vous suffit :

- d'appeler au 08.06.80.00.53 ou par mail à info@pegase53.fr
- de réserver votre trajet dans les 15 jours qui précèdent votre déplacement et au plus tard la veille avant 14h, pour un voyage du mardi au samedi ou au plus tard le vendredi avant 14h, pour voyage le dimanche et le lundi.

Horaires de fonctionnement du service du secteur Meslay-Grez-en-Bouère :
Mercredi et samedi de 13 h à 19 h / Jeudi et vendredi de 9 h à 13 h

Tarifs :

Dans le secteur : 2 € par personne pour un trajet simple

Hors département : 4 € par personne pour un trajet simple

Le carnet de 10 tickets : 16 €

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE



Le service portage de repas assuré sur les communes de Bazougers et Arquenay a été par l'association de Meslay du Maine en septembre 2015.

Ce service est accessible à toutes personnes en faisant la demande. Les repas sont confectionnées par les restaurateurs locaux et livrés au domicile des bénéficiaires tous les jours de la semaine.

Pour tout renseignements et accès au service, vous pouvez contacter Jacqueline LANGLOIS au 02.43.02.32.92 ou Brigitte BONNET au 06.34.63.27.92.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Retrouvez toute l'information sur les différentes démarches administratives sur le site internet : **www.service-public.fr**

CARTE IDENTITÉ & PASSEPORT

Pour les demande de carte d'identité et de passeport, s'adresser à une mairie capable de prendre vos empreintes biométriques :

- La Mairie de Meslay du Maine (sur RDV)
- La Mairie de Château-Gontier (avec ou sans RDV)
- La Mairie de Laval (sur RDV)

Vous devez vous munir de :

CARTE IDENTITE :

- Une photo d'identité conforme aux normes
- Un original de l'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, original + photocopie

PASSEPORT :

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie



En cas de perte de carte d'identité ou de passeport, la déclaration doit être enregistrée à la Mairie uniquement si l'usager sollicite son renouvellement. Dans le cas contraire, la déclaration devra être enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie Nationale. Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01

En cas de vol de carte d'identité ou de passeport, la déclaration est enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie Nationale. Déclaration de vol.

DÉMARCHES ÉTAT CIVIL



MARIAGE / PACS

Mariage :

Le dossier doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie (commune d'habitation ou de résidence d'un des deux époux ou avec laquelle au moins l'un des deux a des liens durables indirecte (via un parent)).

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- l'original et une photocopie de la pièce d'identité,
- justificatif de domicile ou de résidence (1 ou 2),
- informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité) - le nombre de témoins est au minimum de 1 et au maximum de 2 pour chaque futur époux (soit, au total, au moins 2 et au plus 4).
- copie intégrale d'acte de naissance de 3 mois maximum si le service qui délivre l'acte est français (ou de 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger).

S'il est étranger, le futur époux doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat).

Si un contrat de mariage est conclu, il faut fournir le certificat de notaire.

Si les époux ont eu des enfants avant le mariage, ils doivent présenter à la mairie les actes de naissance (de moins de 3 mois) et le livret de famille.

Dans certaines situations familiales particulières (veuvage ou divorce, par exemple), des pièces complémentaires peuvent être demandées.

PACS :

Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - service-public.fr
L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.



RECONNAISSANCE ANTICIPEE

Avant la naissance :

Le père (comme la mère) peut reconnaître son enfant avant la naissance.

La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

Lors de la reconnaissance en mairie, il est préférable que les deux parents soient présents.

Au moment de la déclaration de naissance :

Dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.

En revanche, pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant.

Il peut le faire à l'occasion de la déclaration de naissance, c'est-à-dire dans les 5 jours qui suivent la naissance. Elle est alors contenue dans l'acte de naissance de l'enfant. Il doit s'adresser à la mairie du lieu de naissance.

À l'occasion de la naissance du premier enfant, un livret de famille est délivré.

Après la déclaration de naissance :

Dès lors que le nom de la mère figure dans l'acte de naissance de l'enfant, la filiation maternelle est automatique et la mère n'a pas de démarche à faire.

En revanche, pour établir la filiation paternelle, le père doit reconnaître l'enfant.

La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter sa pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

Il est conseillé, si on le possède, de se munir d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

La mairie de naissance indiquera cette reconnaissance en mention de l'acte de naissance de l'enfant ainsi que dans le livret de famille.

Présomption de paternité : Dans un couple marié, la filiation paternelle s'établit automatiquement : le mari est présumé être le père de l'enfant. Son nom est indiqué dans l'acte de naissance.

Il n'a pas besoin de procéder à une reconnaissance et n'a aucune démarche à effectuer pour établir la filiation de son enfant.



DECES

Certificat :

C'est un médecin qui constate le décès et établit le certificat de décès.

Attention : en cas de mort violente (décès accidentel, suicide), l'entourage doit avertir le commissariat de police ou la gendarmerie.

Déclaration :

La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.

- Décès à domicile :

Ce sont les proches qui doivent faire la déclaration de décès : un parent ou toute personne possédant des renseignements sur son état civil.

- Décès à l'hôpital, en maison de retraite :

En cas de décès à l'hôpital, dans une clinique ou dans une maison de retraite, l'établissement peut éventuellement se charger de la déclaration de décès.

- Pour déclarer le décès, il faut présenter les documents suivants :

- une pièce prouvant son identité,
- le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie,
- toute autre pièce concernant le défunt : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage, passeport, etc.

Acte :

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès.

PERMIS DE CONDUIRE

Perte : La déclaration de perte se fait en même temps que la demande de nouveau permis ou de duplicata directement en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Vol : faire une déclaration de vol au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Un récépissé vous est alors remis pour vous permettre de conduire uniquement en France. Ce récépissé remplace le permis pendant 2 mois. Durant cette période, vous devez demander un nouveau permis de conduire ou un duplicata.



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Après achat d'un véhicule (neuf ou d'occasion), vous avez un mois pour le faire immatriculer et obtenir ainsi une carte grise (certificat d'immatriculation). Après ce délai, si vous ne pouvez pas présenter la carte grise à votre nom lors d'un contrôle routier, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, amende forfaitaire de 135 €). Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

La démarche s'effectue en ligne.

Pour effectuer cette démarche, vous devez avoir accès à un dispositif de copie numérique.

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche, en étant aidé par des médiateurs si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.



ABCDEFGHIJKLM
NOPQRSTUVWXYZ
Äöü1234567890

LISTE ÉLECTORALE

Inscription d'office à 18 ans : Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Nouvelle inscription ou déménagement : Soit en ligne, soit directement à la mairie du domicile en vous munissant : Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française, Justificatif de domicile et le Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie).

RECENSEMENT

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune doit faire la démarche lui-même. Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire. Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Pour s'inscrire, il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- Livret de famille

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.



PERMIS DE CHASSE

Inscription :

Avant de vous inscrire à l'examen, vous devez suivre au moins une séance de préparation aux questions écrites et une séance de formation pratique assurées par les fédérations départementales.

Plusieurs sessions sont organisées chaque année et il faut prendre contact avec la fédération départementale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage pour connaître les dates.

À la suite de cette formation, vous vous inscrivez à l'examen du permis de chasser au moyen du formulaire cerfa n°13945*04.

Validation :

Pour que votre permis de chasse soit valable, vous devez le valider pour l'année en cours (du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018). Vous pouvez le faire pour l'année entière ou pour une période plus courte. Pour obtenir cette validation, vous devez être titulaire du permis de chasser et d'une assurance. Vous devez aussi être membre de la fédération du département où vous chassez et avoir payé une redevance cynégétique et un droit de timbre.



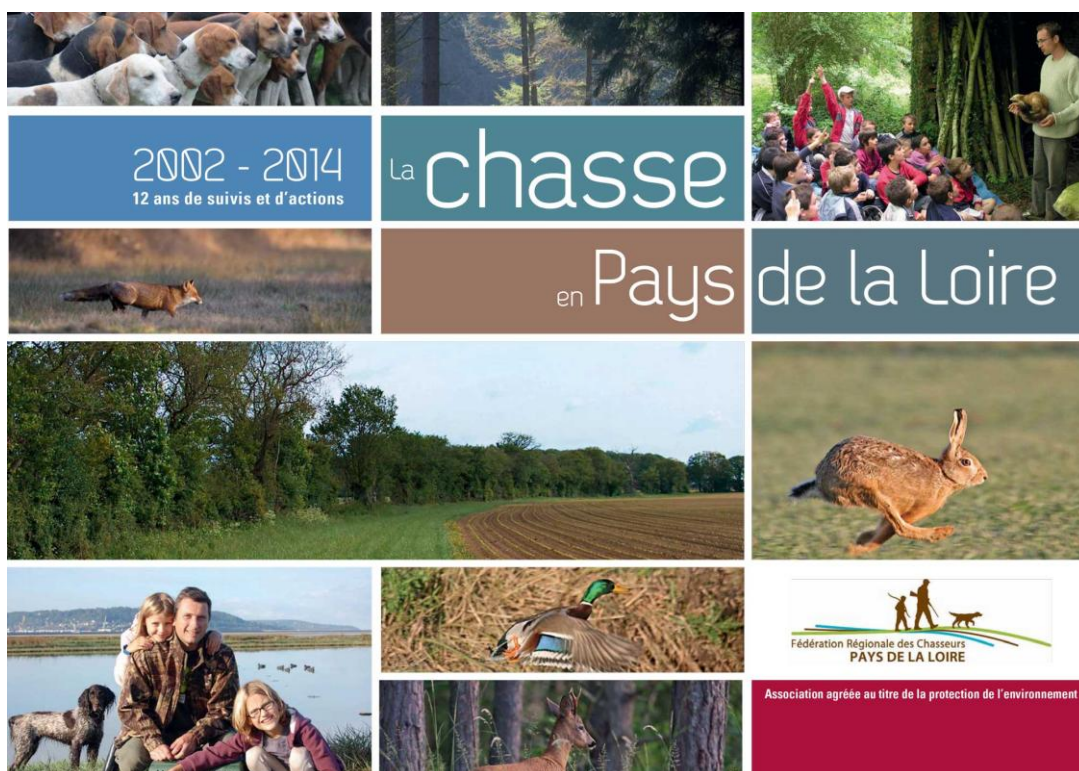
Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne
La Vigneule
53240 Montflours

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Site Internet : <http://www.chasse53.fr>

Mail : fdcm@chasseurs53.com

Téléphone : 02 43 53 09 32



SERVICES COMMUNAUX

ARTISANTS, COMMERÇANTS, PRESTATAIRES

AGRICOLE



BRUNEAU Eric

Travaux Agricoles
L'Eclèche
02.43.98.49.13

DAVID Yannick

Négoce en matériel agricole
La Malvandière
02.43.98.64.69



ALIMENTAIRE

Le BAR d'ARQ

Café Restaurant Tabac Epicerie Presse
5 rue des Noyers
02.43.90.40.97

GAEC des GENETS

Maraîcher de légumes biologiques
Les Genêts
02.43.64.25.86

SARL LA FROMAGERIE DE LIVET

Fabrication et vente de fromages
Livet
06.81.70.24.80

SARL PORTIER SALMON

Foie gras et plats cuisinés
Le Verger
02.43.98.75.07

GARAGE AUTOMOBILE

GARAGE CLEMENT

Spécialiste Simca, Talbot,
Matra et CG
Z.A. des Landes
02.43.90.08.91

LUBRIFIANTS

SARL ROUEIL

Montbrault
02.43.98.42.07

TRANSPORT



BARRIER Cécile

Importation - exportation / vente de
produits cosmétiques et diététiques
La Haute Mitraie
02.43.01.46.36

PEINTURE / DECORATION



BALIDAS RENOV

Peinture - vitrerie - revêtement sols et
murs - ravalement - pose staff
25 rue de la Gare
02.43.98.44.76

HOUDAYER Mickaël

Peinture en bâtiments
La Chasselouvière
02.43.64.23.96

TRAVAUX DE CONSTRUCTION



CHOPLAIN Nicolas

Plaquiste
3 rue du verger neuf

M S R - RICHARD Jean-Yves

Multiservices
Beauvais
02.43.37.93.53

SEMG VEILLE

Maçonnerie
13 rue des Noyers
02.43.98.42.13

GUESNERIE Xavier

Electricien plaquiste
6 chemin du Cerisier
02.43.98.65.45

LAUZIER TRAVAUX PUBLICS

Travaux publics
La Petite Troquerie
02.43.64.22.68

PARTENAIRES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous



**Maison
de services
au public**

« Votre guichet unique d'informations
dédié au public,
consacré aux services,
avec un accueil personnalisé
et des espaces d'information »

Nos partenaires

	Permanences sur RDV <i>Jeudi</i>		02.43.07.27.49
	Visioconférence sur RDV <i>Jeudi et vendredi</i>	9h00-11h30 13h30-16h00	0810.25.53.10 0,06 €/min + prix d'un appel local www.caf.fr 02 43 64 29 00
	Permanences sur RDV <i>2ème et 4ème vendredi du mois</i>	9h30-12h 13h30-15h30	Santé : 02.33.31.40.61 Retraite : 02.43.91.81.99 Famille, logement : 02.43.39.44.72 Cotisations exploitant : 02.43.91.83.53 Cotisations employeur : 02.43.39.45.00 Autre : 02.43.39.43.39
	Accueil sur RDV par un agent MSAP		02.43.64.24.06
	Permanences sur RDV <i>3ème jeudi du mois</i>	14h-15h	02.41.48.50.25
	Accueil sur RDV par un agent MSAP		02.43.64.24.06
	Permanences sur RDV <i>vendredi</i>	9h30-12h	02.43.677.577
Guichet unique Habitat 	Permanences sans RDV <i>mercredi</i>	9h-12h	02.43.91.19.91
	Permanences sans RDV <i>2ème et 4ème mercredi du mois</i>	9h-11h30	02.43.69.57.00
	Permanences sans RDV <i>2ème et 4ème mercredi du mois</i>	9h-12h	02.52.46.00.00
	Accueil sur RDV par un agent MSAP		02.43.64.24.06
	Permanences sur RDV <i>3ème vendredi du mois</i>	13h30-17h30	02.43.56.99.29
	Permanences sur RDV <i>2ème mardi du mois</i>	9h-12h	02.43.64.24.06

Également à votre disposition :

Espace Multimédia

- 10 postes à disposition
- Connexion gratuite à Internet
- Accompagnement personnalisé
- Ateliers d'initiation et de formation

Accueil Emploi de Proximité

Espace d'informations sur
l'emploi, la formation, le droit
du travail...



- Accès gratuit à Internet
- et aux outils bureautiques
- Aide à la rédaction de CV
- et lettres de motivation

Point Information Jeunesse

- Accueil de jeunes
- Informations sur les formations,
- le logement, les loisirs, la santé...



Office de Tourisme

- Accueil personnalisé
- Documentations

Pôle Intercommunal des services du Pays de Meslay-Grez

1 Voie de la Guiterrière
53 170 MESLAY DU MAINE
02.43.64.24.06

msap@paysmeslaygrez.fr

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
9h-12h et 13h30-17h30

HABITER

WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR

ENTREPRENDRE

BOUGER/SORTIR

DÉCOUVRIR

BIBLIOTHEQUE

Nous vous informons que la bibliothèque municipale d'ARQUENAY est informatisée depuis le 1er janvier 2016, et mise en réseau avec l'ensemble des bibliothèques de la communauté de Communes du Pays de Meslay du Maine

Cette mise en réseau à l'avantage de pouvoir offrir un plus grand choix d'ouvrages, et de rendre plus flexible le retrait et le dépôt des livres. Désormais, lors de votre inscription (gratuite) à la bibliothèque, vous disposez d'une carte utilisable dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Exemple : vous pouvez retirer un ouvrage à la bibliothèque d'Arquenay et pouvez le rendre dans une autre bibliothèque de votre choix.

Si vous recherchez un ouvrage, pas d'hésitation ! Nous pouvons le commander pour vous.

Vous trouverez également à la bibliothèque d'Arquenay un poste informatique mis à votre disposition pour vos recherches sur internet.

Les horaires d'ouverture sont les suivant :

- Le mardi de 16h30 à 18h30
- Le samedi de 10h30 à 12h30.

N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque !

Les bénévoles de la bibliothèque

Evénements 2018 :

- **Samedi 17 février 2018 - à partir de 10h30**

Tout public, gratuit

Matinée jeux vidéo

- **Samedi 14 avril 2018 - à partir de 10h30**

Pour les 7 - 12 ans, gratuit

Jeux autour du prix bull'gomme

Présentation de la nouvelle sélection 2018-2019

Animé par la Médiathèque de Meslay du Maine



ETAT CIVIL 2016-2017

ILS SONT NÉS

2016

Cloé DALMONT	20 janvier
Joulhans MANCEAU	30 janvier
Jade MEIGNAN	09 février
Thibo PICROUILLERE	03 mars
Maxence TINNIERE	10 mai
Noa POIRIER	16 mai
Hugo DESNOS	22 mai
Oriane OUVRARD	30 juin
Callila TRAVAILLARD	09 juillet
Vanille JARY	27 juillet
Kéran FERNANDES CRAUSER	18 août

2017

Sacha FAUQUET	27 mai
Yaëlle REMON	02 juin
Lili HERVY	27 juin
Jade LEBRETON	13 juillet
Ewenn ROUSSEL	03 novembre
Marceau BREHIN	10 novembre
Eléanore BESNARD	30 décembre



ILS SE SONT DIT "OUI"

2016

Anne-Sophie LANGLOIS et Christophe LEMERCIER	23 janvier
Servane LARREUR-de FARCY de PONTFARCY et Hugo JOURDIER	02 juillet
Sylvain DORIZON et Christophe LELIEVRE	13 août
Marie-Manuela ROUEIL et Hubert QUEMERAIS	19 août
Elodie BINET et Thomas DALMONT	03 septembre

2017

Céline GUESNERIE et Thomas CRIBIER	15 juillet
------------------------------------	------------



ILS NOUS ONT QUITÉS

2017

Yves BOURDERIOU	31 janvier
Simonne BRUNEAU (épouse FLECHAIS)	01 février



VIE MUNICIPALE

DISSOLUTION DU CCAS

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Les membres du CCAS et le conseil municipal ont donné leur accord pour la dissolution du CCAS au 31/12/2017.

CREATION COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES

Suite à la dissolution du CCAS, Le conseil municipal décide la création d'une commission chargée des affaires sociales à compter du 1er janvier 2018 avec les membres actuels du CCAS (conseil et hors conseil).

TRAVAUX / AQUISITIONS

2016

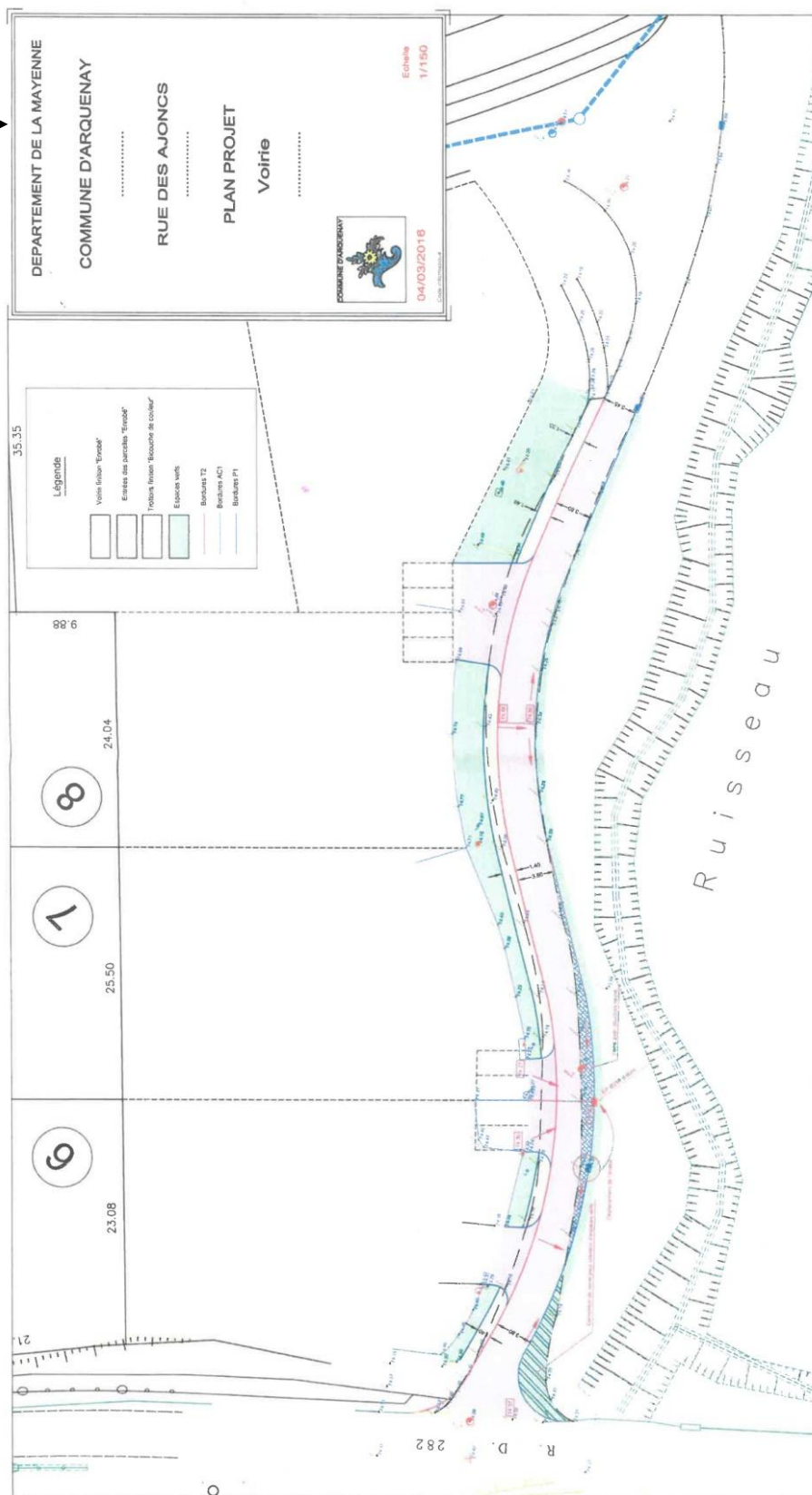
- Travaux rue des Ajoncs : 21 105 €, ces travaux ont obtenu une subvention du département au titre du "produit des amendes de police en matière de sécurité routière" pour un montant de 2 140 €
- Vidéo projecteur interactif pour l'école : 2 300 €

2017

- Travaux de voirie : le chemin de la Dufière et le chemin de la Pommerais : 5 900 €
- Travaux de bâtiment :
 - Restauration de l'embase du clocher de l'église et des cloches : 22 000 €, financé par le conseil départemental pour 5 021 €

- En cours, restauration des abat-sons de l'église
 - En cours, construction d'un local au commerce, type garage : 21 000 €
- Le projet de terrain de jeux multisports est toujours à l'étude, nous sommes dans l'attente des dernières attributions de subventions. Ce projet devrait être concrétisé en 2018.

Travaux rue
des Ajoncs



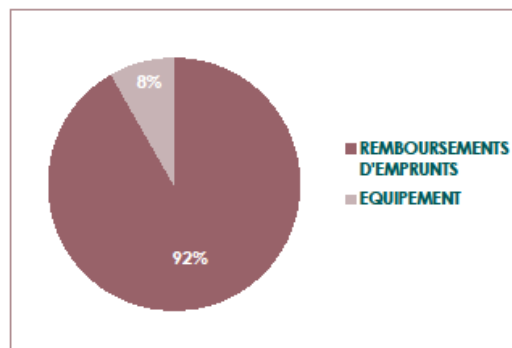
BUDGET

2016

INVESTISSEMENT - DEPENSES

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS
EQUIPEMENT

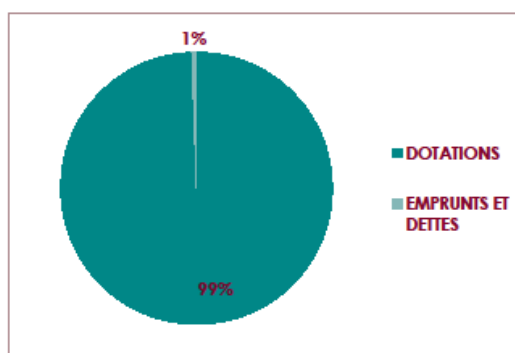
150 519,59 €
13 512,93 €



INVESTISSEMENT - RECETTES

DOTATIONS
EMPRUNTS ET DETTES

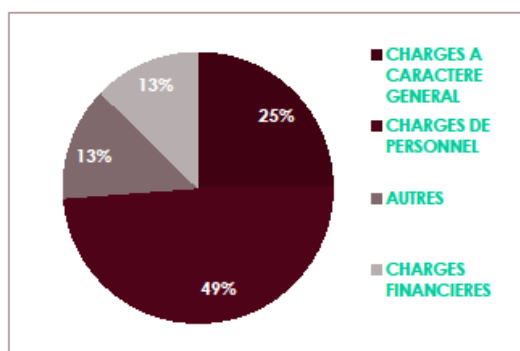
169 920,17 €
960,00 €



FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL
CHARGES DE PERSONNEL
AUTRES
CHARGES FINANCIERES

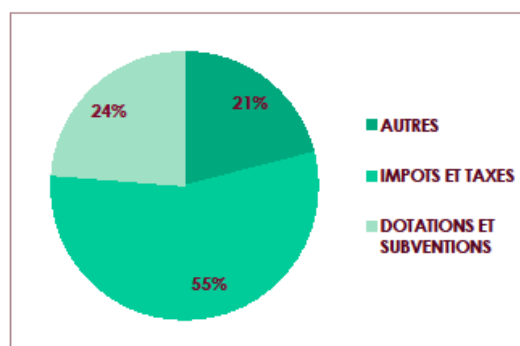
88 524,78 €
172 731,22 €
47 927,03 €
44 833,21 €



FONCTIONNEMENT - RECETTES

AUTRES
IMPOTS ET TAXES
DOTATIONS ET SUBVENTIONS

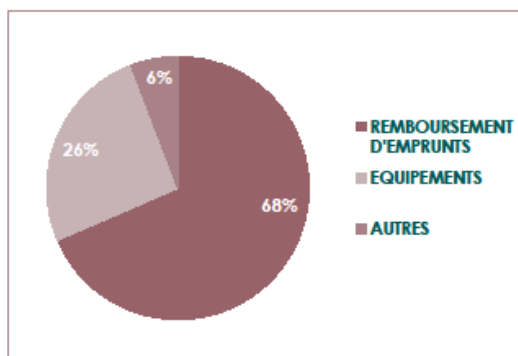
93 719,77 €
246 575,23 €
105 803,78 €



INVESTISSEMENT - DEPENSES

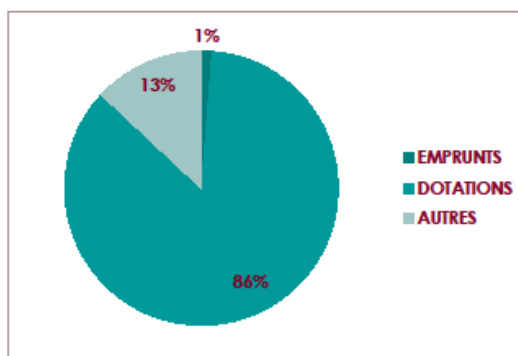
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS
EQUIPEMENTS
AUTRES

80 496,15 €
30 125,25 €
6 826,29 €

**INVESTISSEMENT - RECETTES**

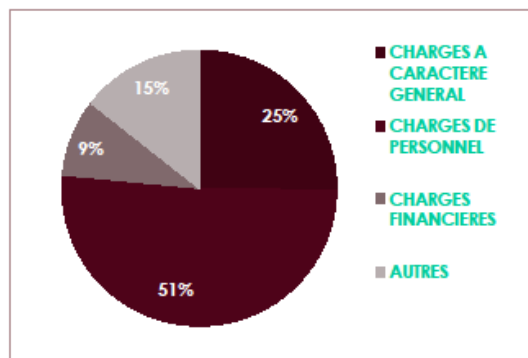
EMPRUNTS
DOTATIONS
AUTRES

1 438,00 €
95 876,54 €
14 605,29 €

**FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

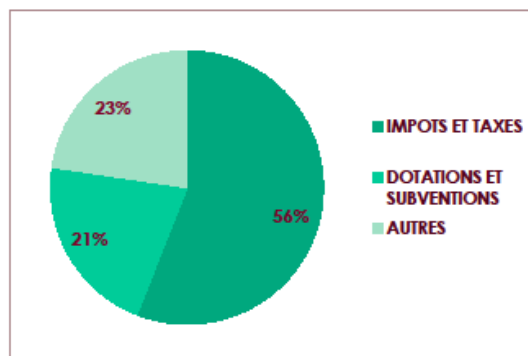
CHARGES A CARACTERE GENERAL
CHARGES DE PERSONNEL
CHARGES FINANCIERES
AUTRES

88 636,93 €
180 206,40 €
31 759,21 €
50 599,99 €

**FONCTIONNEMENT - RECETTES**

IMPOTS ET TAXES
DOTATIONS ET SUBVENTIONS
AUTRES

249 558,23 €
95 197,91 €
100 783,85 €



LES PRINCIPES

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

▪ Les principes fondamentaux régissant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Cette loi a notamment refondu l'urbanisme de planification passant d'une logique de nécessaire reconstruction en période de pénurie de logements dans les années soixante à une logique intégrant tous les impératifs du développement durable. La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 est venue renforcer et mettre au premier plan ces impératifs, tout en affirmant la prééminence de l'échelon intercommunal. Les PLU sont élaborés par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en cas de compétence transférée.

▪ L'article L121-1 du code de l'urbanisme définit les impératifs auxquels le PLU doit se conformer. De manière

synthétique, le PLU doit permettre de satisfaire les besoins de la population (habitat, emploi, services etc.) dans une logique de développement durable du territoire. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre ce développement et les enjeux environnementaux qui caractérisent le territoire. Renouvellement urbain, mixité (urbaine et sociale) et gestion économe du sol (lutte contre la consommation des espaces naturels et agricoles) sont des impératifs majeurs.

▪ Le PLU est un outil de maîtrise de l'aménagement du territoire et de la qualité de son urbanisation. Elaboré au niveau intercommunal, il intègre et harmonise des politiques sectorielles combinant aménagement du territoire, habitat et transports/déplacements. Le PLU doit couvrir l'intégralité du territoire de la collectivité.

UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGE

Le PLU intercommunal (PLUi) doit répondre aux mêmes obligations de concertation avec la population et d'association des personnes publiques qu'un PLU.

Construire le projet à l'échelon intercommunal implique néanmoins la mise en place de modalités d'animation et de concertation adaptées à la dimension supra-communale. Il s'avère également opportun de définir des modalités de travail internes à l'EPCI et ses communes membres. En outre, des modalités de participation des communes membres à la définition du projet sont prévues par le code de l'urbanisme :

- le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables se tient en conseil communautaire ET au sein des conseils municipaux ;
- si une commune membre émet un avis défavorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le conseil communautaire délibère à nouveau et arrête un projet de PLU à la majorité des 2/3 de ses membres

LE CONTENU DU PLU INTERCOMMUNAL

Les pièces composant le PLU forment une suite logique devant respecter une cohérence d'ensemble, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables étant la clé de voute du PLU :

→ Le Rapport de présentation expose le diagnostic territorial intégrant le diagnostic du marché local de l'habitat. Il définit les objectifs démographiques et économiques, présente une analyse de l'état initial de l'environnement et justifie des dispositions adoptées. Les PLU susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement OU couvrant un territoire de plus de 5 000 ha et de plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

→ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire et fixe des

objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

→ Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (obligatoires) traduisent le projet en définissant des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Elles doivent respecter le PADD. Ces orientations sont opposables aux tiers en terme de compatibilité.

→ Le Règlement traduit le projet en fixant le droit d'occupation des sols, il est composé d'une partie graphique et d'une partie écrite. Il doit être cohérent avec le PADD. Ce règlement est opposable aux tiers en terme de conformité.

→ Les Annexes, à titre d'information, comportent notamment les servitudes d'utilité publique.

LES EFFETS DU PLU APPROUVE

Les maires des communes membres de l'EPCI sont compétents en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, dès que le PLU intercommunal devient exécutoire.

LA VIE DU PLU

Le PLU n'est pas un document figé, il peut évoluer notamment grâce aux procédures de :

- modification : si le projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD, ne réduit pas les zones naturelles, agricoles, un espace boisé classé ou une protection, ne comporte pas de graves risques de nuisance ;
- révision simplifiée : si le projet est une opération revêtant un caractère d'intérêt général pour la collectivité ou pour étendre une zone constructible sans porter atteinte à l'économie générale du PADD.

Dans les autres cas, la collectivité doit engager une révision générale du PLU.

Pour la réalisation du PLUI, la communauté de communes du pays de Meslay-Grez à fait appel au cabinet CITADIA. Celui-ci est accompagné par différents bureaux d'études spécialisés :

- EVEN CONSEIL pour le domaine environnemental
- MOBILIS pour le volet déplacement (Schéma Local de Déplacement)
- MERCAT pour le volet habitat (Plan Local de l'Habitat)

Les échéances à venir : Le PLUi est aujourd'hui au stade d'élaboration.
Le débat du PADD a eu lieu au 1er trimestre 2017.

Après avoir pris connaissance du PADD, le conseil municipal en a débattu ; les points suivants sont abordés :

HABITAT :

- Problématique démographique : maintien du nombre de construction possible dans les collectivités hors Meslay du Maine et communes pôles (2 tiers des constructions de logements leur sont réservés). Aucune possibilité de croissance pour les autres communes.
- Il est aussi fait la remarque que si le développement économique n'est pas amélioré, les prévisions de construction sont surestimées, l'attractivité résidentielle du territoire passe par l'attractivité économique.
- Entités bâties de type B : Il est noté que la notion de hameau a été revue à 4 habitations et plus séparées de moins de 50 mètres. Il est souhaité que soit autorisé la densification des hameaux sur les terrains d'agrément jouxtant les habitations actuelles (ex : verger existant entre 2 habitations).
- Mode de déplacement : La commune d'Arquenay souhaite que soit inscrite la création d'une voie douce entre Arquenay et Meslay du Maine.

ECONOMIE :

- Zone artisanale : Celles-ci sont prévues sur les communes de St Loup du Dorat et Saint Denis du Maine, à laquelle il est souhaité d'ajouter Arquenay.
- Accélérer le développement de la fibre et du haut débit pour améliorer l'attractivité du territoire.

AGRICULTURE :

- Lors de cessation d'activité agricole sur un siège d'exploitation, avec conservation de l'habitat, possibilité, pour tout bâtiment présentant un caractère architectural intéressant, qu'il soit affecté également à des fins d'habitat.

ENVIRONNEMENT :

- Bien que liée par un nombre important de réglementations, une certaine vigilance doit être apportée au recensement des zones humides afin de ne pas pénaliser l'activité agricole.
- Trames vertes sur les haies : le règlement ne doit pas être bloquant pour le redressement des parcelles.
- En ce qui concerne le développement de l'énergie solaire, une vigilance doit être apportée à leur implantation afin de ne pas contredire un des aspects du volet agricole (consommation de terres cultivables par la création de « champs » de panneaux photovoltaïques).

Le PLUi doit être arrêté en mars 2018 pour consultation de la population.
L'arrêt définitif du PLUi doit être fait en mars 2019.

EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Transfert de compétence « assainissement collectif » et « eau potable » à la Communauté de communes

La Loi NOTRe impose aux collectivités locales le transfert de compétences « eau potable » et « assainissement » des communes aux communautés de communes. Les élus de la communauté de communes ont souhaité réaliser ce transfert à compter du 1er janvier 2018.

Concrètement, depuis le 1er janvier 2018, les services d'assainissement collectif et d'eau potable sont gérés par la communauté de communes du pays de Meslay-Grez tant du point de vue administratif que technique. Les agents techniques continuent à faire l'entretien des réseaux et des lagunes, mais sous la responsabilité de la structure intercommunale.

Les factures d'assainissement collectif seront envoyées aux abonnés par la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez.

En cas de problèmes sur le réseau, vous devrez contacter le : 02.43.90.53.48

1 EAU POTABLE

Si avant le 1er Janvier 2018 je dépendais...

Du SIAEP Meslay-Ouest La Cropte Arquenay, La Bazouge-de-Chémeré, La Cropte, Le Bignon-du-Maine, Le Buret, Maisonnelles-du-Maine, Ruillé-Froid-Fonds, Saint Charles-la-Forêt, Saint-Denis-du-Maine, Villiers-Charlemagne et Meslay-du-Maine (campagne)

Du SIAEP de Cossé-en-Champagne Bannes, Cossé-en-Champagne, Épineux le Seguin et Saulges (partie Sud)

Du SIAEP de Chémeré-le-Roi Chémeré-le-Roi

Et des communes de Meslay-du-Maine (ville) et Préaux

A partir du 1er Janvier 2018, je dépendrai de la régie Eau potable du Pays de Meslay-Grez qui assurera la gestion et la facturation.

2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A compter du 1er Janvier 2018, la gestion sera assurée par la régie Assainissement du Pays de Meslay-Grez. Sauf pour la commune de Bazougers qui conserve son gestionnaire actuel.

Si je dépendais...

Du SIAEP de Grez-en-Bouère (STGS) Bouère, Grez-en-Bouère, Saint-Brice

Du SIAEP de Ballée (SAUR) Ballée, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Saint-Loup-du-Dorat et Bouessay

Du SIAEP d'Argentré Sud (Véolia) Bazougers

Il n'y a pas de changement. La gestion et la facturation seront toujours assurées par les exploitants actuels.

3 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Il n'y a aucun changement pour l'assainissement non-collectif. Pour une étude, un conseil, un diagnostic...vous pouvez toujours contacter le 02.43.64.29.00.



Régies Eau potable et
Assainissement
du Pays de Meslay-Grez :

02.43.90.53.48
contact@paysmeslaygrez.fr



Rappel des autres numéros :

SIAEP Ballée (SAUR)
02.44.71.05.58

SIAEP Grez (STGS)
09.69.32.69.33

SIAEP Argentré (VEOLIA)
09.69.32.35.29





L'école autour du jardin

Tout au long de l'année 2016-2017, l'ensemble des élèves de l'école a travaillé autour de l'école et notamment l'école d'autrefois. Ce fut l'occasion pour eux de vivre une journée scolaire dans les années 1920 en tenue d'époque et avec le fonctionnement de l'école d'autrefois. Cette journée fut également l'occasion de faire venir deux anciens élèves dans notre école afin d'échanger sur le vécu d'écolier.

Après l'ouverture d'une troisième classe à la rentrée 2017, permettant de diminuer les effectifs par classe mais aussi le nombre de niveau, l'équipe enseignante a décidé de travailler, cette année 2017-2018, sur le thème du jardin. Plusieurs actions seront réalisées tout au long de l'année :



- La fabrication de jardinières en parpaing
- La création d'un jardin dans l'école dans le but d'étudier la germination des graines et l'évolution de la plante lors de sa croissance mais aussi récolter les fruits et les légumes que les élèves auront semés. Si vous voulez faire un don à l'école de plants, n'hésitez pas à venir nous voir ou nous appeler pour nous en faire part.

L'année se conclura par une sortie aux jardins de Brocéliande pour les élèves de PS et de MS et par une classe de découverte autour des châteaux de la Loire et des jardins à la française pour les élèves de GS au CM2.

Le dimanche 1er juillet, nous ferons notre fête d'école de fin d'année à laquelle vous êtes conviés afin de passer un moment conviviale entre représentation des enfants et activités ludiques.

A noter également que vous pouvez contacter l'école et la mairie pour inscrire vos enfants.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer, répondre à vos questions et vous présenter les locaux. N'hésitez pas à appeler l'école dès à présent au : 02.43.98.65.88.



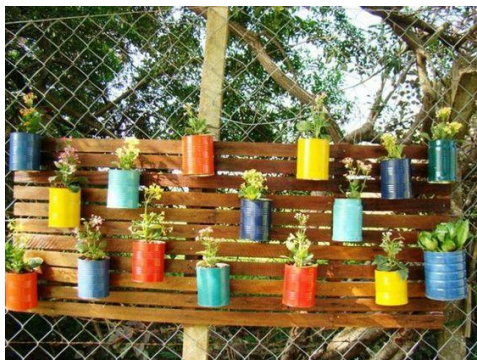
INFORMATIONS - Rentrée 2018-2019

Le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 19 janvier dernier de maintenir les rythmes scolaires à 4 jours et demi par semaine.

NAP (NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRE)

Cette année, nous travaillons en lien avec l'école sur le thème du « Jardin ».

Depuis deux ans, nous faisons en sorte de travailler un maximum avec de la récupération d'objet ou autre. Cette année, pour réaliser nos activités, nous avons demandé aux enfants et parents de nous garder les boîtes de conserves, tiges de bambou ou de bois...



Nous continuons de préparer la décoration pour le sapin de Noël du bourg en lien avec le comité des fêtes.



Cette année, les aînés sont venus manger la galette des rois avec les enfants.



De janvier aux vacances de février, nous avons de nouveau accueilli Monsieur Charrier Christophe, intervenant de la communauté de commune de Meslay-Grez. Il intervient auprès des enfants du CE1 au CM2 pour leur parler du recyclage et faire un point sur le composteur mis en place il y a deux ans.



Après les vacances de février, nous travaillerons de nouveau sur le futur jardin de l'école au N.A.P. et avec les maîtresses.

PERISCOLAIRE



A l'accueil périscolaire, nous ne faisons pas que de la garderie.

Nous pouvons aider les enfants à faire leurs devoirs, pour les enfants ou parents qui le souhaitent.

Souvent nous jouons à des jeux de société ensemble. Les enfants aiment également participer à la préparation des futures activités. Pour l'instant, il fait nuit tôt et froid mais aux beaux jours nous sortirons à l'extérieur pour faire divers jeux. C'est aussi ce que préfèrent les enfants.

Naura

ORGANISATION MERCREDI APRES-MIDI / VANCANCES SCOLAIRES

L'école conservant la matinée de classe du mercredi (rythme scolaire à 4 jours et demi), la municipalité a mis en place un partenariat avec Meslay-du-Maine.

Pour les familles ne pouvant venir chercher leur enfant le mercredi midi, un transport, gratuit, des enfants vers le pôle enfance de Meslay-du-Maine est organisé. Les enfants sont ainsi pris en charge par la cantine de l'école publique pour le repas, puis accueillis au centre de loisir pour l'après-midi, où les familles peuvent venir les chercher.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs de Meslay-du-Maine est également ouvert aux familles d'Arquenay.

Grâce au partenariat, les enfants bénéficient du tarifs des familles de Meslay-du-Maine.

Informations et inscription à la Mairie de Meslay-du-Maine.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



L'association des parents d'élèves d'Arquenay est là pour organiser et animer tout au long de l'année scolaire des manifestations pour ainsi récolter des fonds qui permettront de financer tous les projets de l'équipe éducative.

Toutes les actions menées par l'APE sont rendues possibles grâce aux volontaires qui s'investissent dans ces projets (sachez que toutes les aides, même les plus petites, seront les bienvenues).

Manifestations 2018 :

- Vente de brioches (prévue en janvier)
- Participation à la journée « Portes ouvertes » de l'établissement (courant Mars)
- Kermesse (dimanche 1er Juillet 2018)
- Vente de Citrouilles (avec la participation du club des aînés)
- Soirée de l'APE
- Illumination du sapin (avec le Comité des Fêtes)

N'hésitez pas à venir nombreux lors de nos manifestations pour le bonheur des élèves !

Les membres de l'APE

Le Bureau : Carolina PEREIRA (Présidente), Christophe TINNIERE (Vice président), Aurore GUIBERT (Trésorière), Romain LETREGUILLY, (Vice Trésorier), Mélinda BRUNEAU (Secrétaire), Olivia DENUAULT (Vice Secrétaire)



COMITE DES FETES

Bilan positif pour l'année 2017.

Voici toutes les manifestations qui ont eu lieu en 2017 :

- Lâcher de truite
- Spectacle de l'humoriste Elian RABIN
- Concours de boules
- Fête communale (moules - frites)
- Châtaignes grillées

Les manifestations qui auront lieu en 2018 :

- Lâcher de truite : 21 avril
- Concours de boules : 10 juin
- Fête communale : 1er et 2 septembre
- Châtaignes grillées : 30 novembre

Info pratique : pour vos fêtes, possibilité de location de tables et bancs du comité des fêtes.

Renseignements et réservations auprès de :

- **Mme LANDELLE : 06.87.77.35.14**

- **Mr. CHERRUAULT : 02.43.98.44.75**

Les Membres du comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2018

LE CLUB DES AINES

UNE NOUVELLE ANNEE COMMENCE. (Evénements 2018 page 40 du bulletin)



Notre Club Génération Mouvement a clôturé 2017 par son repas annuel, début décembre, au cours duquel nous avons honoré plusieurs de nos adhérents :

- Mme Marie-Madeleine FRICOT, 95 ans, notre doyenne
- Mme Marthe REBOULLEAU, 90 ans
- Mme Augustine OUTIN, 90 ans, malheureusement pour raison de santé, elle n'a pu être parmi nous
- Mr et Mme Robert OGER 65 ans de mariage, qu'ils ont souhaité fêter avec nous.

2018 sera de nouveau une année riche en activités (cartes, pétanque, pique-nique, rando gourmande, repas de Noël et autres). Tous les habitants sont invités à produire des cucurbitacées pour le foire à la citrouille au profit de l'école. Notre assemblée générale étant fixée fin janvier, toutes personnes intéressés peut rejoindre notre Club, au cours du déroulement de celle-ci, oui dans le courant de l'année et à tous âges. Aujourd'hui nous comptons 70 adhérents.



LES RANDONNEURS D'ARQUENAY



UNE NOUVELLE ASSOCIATION À ARQUENAY.

Cette association est née de la volonté d'un groupe de randonneurs passionnés d'ARQUENAY et des environs. Elle a pour but de promouvoir la randonnée pour tous et toutes afin de découvrir la MAYENNE et ses environs dans un esprit convivial participatif et cela en toute simplicité.

Les randonnées sont proposées à tou(te)s les adhérent(e)s tous les lundis après-midi sauf juillet et août.

Le rendez-vous hebdomadaire a lieu à 13h sur le parking de la salle des fêtes. Les randonnées font en général de 10 à 13 Km. Une fois par mois il est proposé une randonnée à la journée de 20 Km environ, sauf en novembre, décembre, janvier, février et mars. Dans ce cas le rendez-vous est à 7h ou 8h avec un retour entre 18h et 19h.

L'association propose également des sorties de 4 à 6 jours pour découvrir d'autres territoires en France. En 2018, il est en projet un séjour en baie de SOMME et le tour de l'AUBRAC.

Le point d'orgue de la vie de l'association sur le territoire communal est évidemment la rando gourmande le premier dimanche d'octobre (le 7 octobre en 2018) organisée conjointement avec GENERATION MOUVEMENT d'Arquenay.

Renseignements : **Mr NOZAHIC FRANCIS - 02.43.98.69.42**

AMICALE D'ANCIENS COMBATTANTS AFN ET AUTRES CONFLITS



L'année 2017 c'est terminée par la cérémonie du 11 novembre.

Merci à Monsieur Le Maire, au conseil municipal, la directrice des écoles, les parents d'élèves et aux enfants de nous avoir accompagné au monument aux morts.

Agenda 2018, page 40 du bulletin.

LES PETITES SOEURS DE MARIE

ARQUENAY

VENDREDI 22 JUIN 2018

Feu de la Saint-Jean



18h00 Messe

avec le Père Roblin

19h00 Apéritif

Repas convivial

20h30 Feu de la St Jean

Animations

Salle des
Charmilles

*Coupon d'inscription à déposer si possible avant le 10 juin
dans la boîte aux lettres des Petites Sœurs, 2 rue de la Gare*

Renseignements :

Petites Sœurs de Marie : 02 43 98 42 12

Raphaël Lamy : 02 43 01 39 85

LE 20/01/2016

VOEUX : PAS D'INVESTISSEMENTS CETTE ANNEE



G. LANGLOIS, Maire

Lors de la cérémonie des vœux, dimanche, Gustave Langlois, maire, a annoncé ses projets. Concernant les travaux, la commune va essentiellement investir dans l'entretien de la voirie. **« Nous allons aussi accompagner la vente des parcelles du lotissement des Noyers. Sur les 27 disponibles, sept sont vendues. Deux font l'objet de réservation. La plus petite parcelle, de**

350 m², est à 7 900 € », a expliqué le maire. Concernant les communes nouvelles, des contacts informels ont été pris, portant notamment sur la mutualisation. **« Il est évident que ces rapprochements sont nécessaires. Toutefois, ils doivent se faire sans contrainte et en toute liberté. Ils doivent être librement consentis, car sans acceptation démocratique, il n'y a pas de réussite. ».** Gustave Langlois a également évoqué son inquiétude face au budget. **« La baisse des dotations de l'État et l'obligation d'assumer de nouveaux services créent des écarts budgétaires, de 25 000 € pour notre commune. Cela pose des problèmes quant aux perspectives d'investissement. L'an dernier, nous avons construit une très belle salle des fêtes. Ce qui ne nous permet pas d'investir avant les 4 à 6 années à venir. ».** En 2015, quinze enfants sont nés et deux entreprises se sont installées.

LE 01/02/2016

SEPT NOUVEAUX ADHERENTS ONT REJOINT LE CLUB DES AINES



Le club des aînés d'Arquenay, Générations mouvement, lors de l'assemblée générale mercredi 27 janvier.

Généralement, les clubs des aînés ont tendance à voir leur effectif diminuer. À Arquenay, c'est le contraire. Sept personnes ont intégré l'association lors de l'assemblée générale mercredi. Le club du village fleuri peut se glorifier d'accueillir sept nouveaux adhérents. **« C'est inattendu et nous en sommes très**

heureux », se réjouit Lucien Cherruault, président.

Lucien Cherruault fait les comptes. **« On a eu deux départs et sept arrivées. On arrive à plus de 65 adhérents. C'est très bien, surtout que ce sont des jeunes. Peut-être que de nouvelles idées vont voir le jour. ».** Et ce ne sont pas les idées qui manquent. En parallèle des activités proposées, un nouveau rendez-vous se concrétisera le 29 et 30

octobre. « On va organiser une bourse aux oiseaux, avec la complicité d'une association mayennaise, mais aussi la toute première foire aux citrouilles. Dans le Nord Mayenne, ils ont fait un tabac. On espère en faire autant », confie le président.

- Des rendez-vous hebdomadaires...

Les adhérents se retrouvent tous les lundis pour une partie de pétanque ou pour une randonnée pédestre. Les jeudis sont consacrés aux parties de belote ou à une sortie vélo. « Ce sont des rendez-vous hebdomadaires, qui répondent aux désirs de chacun. Certains préfèrent les activités sportives et d'autres préfèrent travailler leurs neurones. » Comme Jacqueline Langlois et Monique Deuil, qui sont toutes les deux qualifiées pour la finale départementale de dictée le 3 mars. « Si elles franchissent ce cap, elles iront au concours national à Paris. »

- ... et des rencontres tout au long de l'année

L'année 2016 sera ponctuée par différents rendez-vous : le grill le 1^{er} juin ; journée pique-nique le 14 juillet ; concours de belote les 16, 17 et 18 septembre ; balade prévue en septembre ; randonnée gourmande le 2 octobre ; bourse aux oiseaux et foire aux citrouilles les 29 et 30 octobre ; spectacle à Château-Gontier le 30 novembre et le repas de Noël le 10 décembre.

LE 03/03/2016

AMICALE CANTONALE DES AINÉS : NOUVEAU RENDEZ-VOUS



De gauche à droite : Bernard Leclerc et Joël Eli, respectivement président départemental et cantonal.

L'amicale cantonale des aînés s'est réunie en assemblée générale, lundi matin, en présence de Bernard Leclerc, président départemental.

L'amicale rassemble onze clubs, soit 380 adhérents. « **Nous avons une légère augmentation d'une vingtaine d'adhérents** », se réjouit Joël Eli,

président. Un nouveau rendez-vous attend les adhérents. « **Pour remplacer la brioche cantonale, on organisera un pique-nique à La Cropte, le 24 mai. Ce sera une première et on espère voir beaucoup de monde.** » Le principe est simple : un plateau-repas sera proposé aux participants ainsi que des parties de belote, une marche, des parties de pétanque... « **Ce sera sous le signe de la convivialité.** »

Le calendrier : 26 avril, belote cantonale, à La Bazouge-de-Chémeré ; 29 avril, assemblée générale de la fédération départementale, à Laval ; 9 mai, finale départementale de la belote, à Louvigné ; 17 mai, pétanque cantonale, à Arquenay ; 24 mai, pique-nique, à La Cropte ; 26 mai, 20^e édition de la journée de la forme, à Mayenne ; 24 juin, finale départementale de pétanque, à Gennes-sur-Glaize ; 21 juillet, loto ouvert à tous, à Villiers-Charlemagne ; 30 septembre, 40^e anniversaire de la fédération départementale, à Laval ; 14 novembre, sélection cantonale de dictée ; 30 novembre, spectacle à Château-Gontier.

Le bureau : président, Joël Eli ; vice-président, Jacqueline Langlois ; secrétaires, Jeanne-Marie Poulain et Jeannine Tinnière ; Trésorières, Nelly Mascetti et Viviane Boulay.

LES ANCIENS COMBATTANTS COMMEMORERONT DEUX DATES



Le bureau est constitué du président : Lucien Cherruault ; des vice-présidents : Edmond Drouault et René Veillé ; du trésorier : Yves Lelièvre ; et du secrétaire : Bernard Buttier.

L'association des anciens combattants des AFN et autres conflits s'est réunie en assemblée générale mardi, sous la présidence de Lucien Cherruault. Cette année sera marquée par deux temps forts. Un dépôt de gerbes au monument aux morts sera effectué le 8 mai. La

commémoration du 11 novembre sera célébrée le 13 novembre à La Bazouge-de-Chémeré avec les associations AFN de Bazougers et La Bazouge-de-Chémeré. **« Nous avons aussi un autre temps fort : le 42^e concours de belote qui aura lieu les 27 avril, 30 avril et le 1^{er} mai. »** L'association sera présente au congrès départemental qui aura lieu à Ernée en septembre.

L'ECOLE SE DOTE D'UN COMPOSTEUR DE DECHETS



Les enfants qui ont participé à la démarche pédagogique devant le nouveau composteur de l'école.

À la rentrée scolaire, les écoliers seront sollicités pour ramener leurs restes de repas de cantine dans le composteur de l'école à l'aide d'un bio-seau. Cette action est l'aboutissement d'une démarche pédagogique innovante réalisée entre Naura Bouteiller, animatrice périscolaire et Christophe Charrier, animateur du service

intercommunal de la prévention des déchets.

Ce dernier, pendant plusieurs séances, a donné des astuces pour réduire la production des déchets, a informé sur le tri et le recyclage des emballages, les être vivants artisans de la composition organique et les critères d'un bon composteur. Naura Bouteiller, elle, a récupéré du bois et assuré la construction d'un composteur avec couvercle articulé et panneau de façade amovible pour pouvoir récupérer le compost. La communauté de communes a fourni les plans, la visserie, les produits de traitement du bois et les bio-seaux. La municipalité d'Arquenay devrait octroyer une fourche pour mélanger et un petit stockage de bois de taille broyé.

SOIREE DANSANTE ET INTERQUARTIERS, CE WEEK-END



Le comité des fêtes invite la population à s'amuser samedi 3 et dimanche 4 septembre.

Ce week-end, la commune sera en fête. Les habitants sont tous invités à venir danser et s'amuser autour du tout premier inter quartiers.

Le comité des fêtes organise une soirée dansante le samedi. Le repas sera animé par un DJ sous le nom de Nuit de folies. **« La soirée aura lieu au terrain de foot. Les repas seront servis à partir de**

21 h », précise Josiane Landelle, présidente. Au menu, des moules ou des saucisses servies avec des frites. Les tarifs sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les moins de 13 ans. Dimanche aura lieu le premier inter quartiers. **« Les associations de la commune avaient toutes envie de monter un projet commun. Nous avons choisi d'organiser un inter quartier car c'est convivial et ce sera l'occasion de mieux faire connaissance. Une belle occasion de s'amuser. »** Piscine, quiz sur Arquenay, tir à la corde, courses en sacs, pétanque, morpion géant... De nombreuses épreuves attendent le public.

« Ce temps fort est réservé aux habitants de la commune. Les enfants, à partir de 3 ans, peuvent y participer ». Les inscriptions se feront sur place et dès le samedi soir. **« C'est gratuit. Le nombre de joueurs par équipe sera déterminé par le nombre de participants. »** Ces derniers sont invités à apporter leur pique-nique. **« On déjeune ensemble puis on s'amuse »**. Les jeux débuteront à 14 h, au terrain de foot.

LE 13/09/2016

INTRIGUE ET HUMOUR AVEC NUITS CHAUDES A BAB-EL-OUED



Les comédiens de la troupe du Marquis Capricieux. Samedi soir, la troupe du Marquis Capricieux est montée sur scène pour présenter *Nuits chaudes* à Bab-el-Oued, une pièce humoristique qui a entraîné les spectateurs en Algérie.

Avec les sœurs Delavigne, l'aventure est plutôt pimentée. Ces trois femmes résident, depuis quelques mois, dans le quartier de Bab-El-Oued à Alger. Elles sont

reconnues comme de ferventes catholiques mais en réalité elles sont de redoutables fripouilles qui ont fui la métropole pour échapper à la police.

Intrigue et humour entraînent le spectateur durant plus d'une heure dans une aventure palpitante. Cette représentation a été organisée dans le cadre de la saison culturelle du pays de Meslay-Grez.

LE 14/09/2016

UN PREMIER INTERQUARTIERS DANS LA BONNE HUMEUR



L'épreuve du tir à la corde a beaucoup fait rire, dimanche.

Le soleil et la bonne ambiance étaient au rendez-vous de la première olympiade, dimanche. Les participants n'étaient pas très nombreux mais la bonne humeur et les fous rires ont jalonné ce temps fort, grâce à divers jeux tels que les jeux d'eau, la quille, le tir à la corde, le lancer d'œuf cru... **« On donne rendez-vous l'année prochaine à tous les habitants. La**

deuxième édition se jouera le 3 septembre », ont annoncé les organisateurs. Cette animation était organisée par une commission communale et l'ensemble des associations.

LE 27/09/2016

CENT PARTICIPANTS A LA CHASSE AU TRESOR CARITATIVE



La chasse au trésor va aider les enfants autistes.

Samedi, l'association Cocci' Bleue a organisé sa toute première chasse au trésor caritative, dont les bénéfices iront en totalité au profit des enfants autistes.

Une centaine de personnes a participé. Les équipes devaient trouver les réponses à sept énigmes pour découvrir la contremarque symbolisant le trésor de Margot, d'une valeur de 400 €. Cette

quête les a menés dans différents lieux patrimoniaux du territoire de Meslay-Grez : le château des Arcis, Saulges, l'église de La Cropte, le plan d'eau de la Chesnaie, l'observatoire de Maisoncelles du Maine... La course s'est terminée à la Cotellerie, où les attendait Margot en chair et en os.

L'argent récolté permettra de financer des bilans sensoriels.

Renseignements auprès de Cocci'Bleue au 06 27 69 66 80.

LE 28/09/2016

UNE RANDONNEE GOURMANDE SUR TROIS VILLAGES



Le club des aînés organise une marche gourmande dimanche 2 octobre.

Le club des aînés organise la 5^e édition de la randonnée gourmande dimanche 2 octobre. Ce temps fort est marqué par une nouveauté : une marche sur trois villages.

« On ne va plus limiter la randonnée à notre village. On l'ouvre sur deux autres communes », explique Lucien Cherruault, président du club des aînés. Les participants pourront ainsi suivre des parcours fléchés au départ de la salle des fêtes d'Arquenay. **« On propose différents parcours sur Arquenay, Saint-Denis-du-Maine et Meslay-du-Maine. Les distances sont de 14,9 ou 5 km. »** Les départs libres auront lieu entre 8 h et 11 h de la salle des fêtes d'Arquenay. **« Ce sont des randonnées qui s'adressent aussi bien aux petits qu'aux grands ».** Des arrêts buffet sont prévus. **« On prévoit notamment deux arrêts pendant la marche pour déguster café, chocolats, fruits... À l'arrivée, il y aura un apéritif musical. »**

Pour ceux qui ne souhaitent pas marcher, le club des aînés a prévu un repas à partager le dimanche midi pour un tarif de 9, 50 €. Dimanche 2 octobre, à partir de 8 h, différents parcours de randonnée. Inscriptions sur place.

LE 06/10/2016

LE PETIT CHAPERON ROUGE REVISITE AU THEATRE



Samedi, la salle des fêtes d'Arquenay recevait la compagnie Piment Langue d'Oiseau qui a présenté le premier spectacle de la saison, « Petit chaperon rouge à l'ouest », avec une centaine de personnes dans le public.

Prochain rendez-vous : vendredi 7 octobre, à 20 h, à la salle des fêtes de Bazougers, avec « Le sugar show », un spectacle de marionnettes.

LE 20/10/2016

UN WEEK-END EN COMPAGNIE D'OISEAUX ET DE REPTILES



Serpents, oiseaux, citrouilles et potirons à observer ce week-end du 29 et 30 octobre.

Le club des aînés organise une foire-exposition le week-end du 29 et 30 octobre, avec l'association ornithologique azéenne et l'association d'aquariophilie et de terrariophilie lavalloise.

Le rendez-vous

Une grande foire-exposition et bourse aux oiseaux et reptiles. Les serpents,

couleuvres, boas, souris, rats, geckos et escargots seront installés dans une salle différente de celle des oiseaux. Les visiteurs pourront venir les admirer et même les acheter, indique C'est ce que proposent les trois associations mayennaises.

Du côté des oiseaux, le public pourra découvrir des bacs droits, des becs crochus et des oiseaux exotiques. On pourra observer entre 400 et 600 oiseaux pourront être admirés. Perroquets, perruches, colombes... seront également en vente. Jean-Claude Guérin, éleveur d'oiseaux, promet aussi la venue des **« Tarantas, une nouvelle espèce qui sera en vente ».**

Animaux exotiques et cucurbitacées

Le club des aînés organise de son côté une foire à la citrouille et aux potirons sur le parking de la salle des fêtes. C'est Lucien Cherruault, président, qui en a eu l'idée. « **Notre vide-greniers s'essouffait. Il fallait trouver une nouvelle animation. Dans le Nord-Mayenne, une foire aux citrouilles a fait un tabac.** »

Les petites graines que Lucien a semées sont devenues de belles citrouilles et potirons. « **Il y en aura des centaines et de toutes sortes. Les particuliers peuvent venir exposer et vendre leurs citrouilles et potirons. C'est ouvert à tout le monde.** »

Parallèlement, une dégustation de soupe de citrouilles sera proposée gratuitement aux visiteurs. « **Ce sont les femmes de l'association qui se chargent de la partie restauration. Il y aura de la soupe, des galettes saucisses et des crêpes** ». Les visiteurs pourront également découvrir une exposition de modélisme ferroviaire.

Samedi 29, de 14 h à 18 h et dimanche 30 octobre, de 9 h à 17 h, à la salle des fêtes la Charmille. Renseignements : exposition oiseaux : 06 70 46 53 23 ; exposition reptiles : 06 03 34 64 74 ; club des aînés : 02 43 98 44 75. Tarif : 2 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

LE 16/11/2016

LE TRIO DE MATTHIEU DONARIER RASSEMBLE 200 PERSONNES



Salle comble pour ce premier concert du Festival des ateliers jazz.

Dimanche, en fin d'après-midi, le trio de Matthieu Donarier a donné un concert dans le cadre des 20 ans du Festival des ateliers jazz. Près de 200 personnes ont assisté à ce premier rendez-vous musical.

Dans la salle des fêtes, Matthieu Donarier et ses compagnons de scène, Manu Codjia et Joe Quitzke, ont présenté leur dernier

album, *Papier Jungle*. « **C'est un double anniversaire : les 20ans du festival et les 15 ans de notre trio. Aujourd'hui, c'est notre première date d'une tournée en France et dans quelques pays européens.** »

Matthieu Donarier, saxophoniste et clarinetiste, explore la sonorité avec sobriété. Sa musicalité se glisse avec subtilité dans les grooves envoûtants de Manu Codjia, guitariste. Les silences du batteur Joe Quitzke sont aussi importants que ce qu'il joue. Leur complicité, vieille de quinze ans, est une belle aventure humaine et musicale.

Samedi 10 décembre, à 20 h 30, à la salle des fêtes de La Bazouge-de-Chémeré, deuxième concert du Festival des ateliers jazz avec JOH, le trio de Johann Lefèvre. Entrée gratuite.

24/01/2017

REFECTION DE LA BASE DU CLOCHER



Gustave Langlois, maire.

Lors de la cérémonie des vœux, Gustave Langlois, maire, a annoncé les trois grands projets municipaux : « On a un budget de plus en plus difficile à gérer. Tous les ans, on perd 10 000 € de dotation depuis maintenant trois ans. Mais cette année, avec une grande vigilance, nous allons à nouveau faire des investissements. »

Le premier concerne la réfection de la base du clocher qui est en ardoise et très abîmée. « C'est la sécurité même des habitants car nous avons eu des chutes de pierres ». Un budget de 20 000 € y sera consacré. Côté commerce, la municipalité a décidé de compléter la mise à disposition en aménageant un garage. « Les gérants ont besoin de cet équipement. Pour nous, ce sera une facture de 10 000 €. » Enfin, Gustave Langlois et son équipe municipale espèrent voir se réaliser la concrétisation d'un terrain multisports. « Il sera situé entre la mairie et la salle des fêtes mais nous sommes toujours dans la recherche de subventions. Sur un budget de 50 000 €, nous avons obtenu 25 000 € d'aides. Il nous faut encore continuer. »

Gustave Langlois a annoncé l'organisation d'un rassemblement, en février, au carrefour de Bergault. « Ce carrefour est devenu un lieu d'insalubrité. Depuis maintenant trois ans, ce lieu qui voit quand même plus de 10 000 véhicules par jour, ne dispose plus de sanitaires. Le lieu est devenu sale, notamment dans les bois qui servent de sanitaires. Le conseil départemental, propriétaire des lieux, refuse tout aménagement. À défaut, il faudrait fermer les aires de repos mais ce n'est pas possible car il existe un transport scolaire. Un rassemblement sera très certainement organisé en février. »

LE 28/01/2017

LE CLUB DU VILLAGE FLEURI ORGANISE UNE JOURNEE FESTIVE



Le bureau du club du village fleuri, s'est réuni mercredi en assemblée générale.

Le Club des aînés, le village fleuri, de Génération mouvement a tenu son assemblée générale mercredi. Entre café et belote, Lucien Cherruault, président, a annoncé la nouveauté pour l'année 2017 : l'organisation d'une journée festive. « **En 2016, nous avons organisé deux rendez-vous pour le grand public. Cela a**

demandé beaucoup de travail pour nos bénévoles. Ces derniers ont souhaité rassembler ces deux journées en une seule. » L'occasion également de faire le bilan des effectifs. « **Nous sommes en pleine forme. Nos effectifs sont stables avec 70**

adhérents. Le lundi, on fait pétanque ou randonnée pédestre et le jeudi, c'est vélo, belote ou jeux de société. Les adhérents sont nombreux chaque semaine. »

LE 28/01/2017

LE CONCERT DES GRANDS ELEVES, SAMEDI 4 FEVRIER



Vincent Bréhard, directeur de l'école de musique et Gustave Langlois, maire d'Arquenay. Samedi 4 février, la commune accueillera une trentaine d'apprentis musiciens de l'école de musique de Meslay-Grez pour le concert des grands élèves.

« C'est l'un des plus beaux concerts qu'offre l'école de musique », explique d'emblée Vincent Bréhard, directeur de l'école de musique. **« Ce concert**

rassemble sur scène nos plus grands élèves non pas en âge, mais en terme d'année d'apprentissage. Ils ont entre 6 et 8 années d'enseignement derrière eux. »

Une trentaine d'élèves joueront en duo, trio ou dans des grandes formations. **« Le fil conducteur est les musiques traditionnelles du monde. On fera voyager nos auditeurs en Asie, Amérique latine, dans l'Europe de l'Est... »** Pour la première fois, le concert se terminera par un morceau commun à l'ensemble des élèves.

Gustave Langlois, maire, est **« heureux d'accueillir l'école de musique. C'est un établissement intercommunal qui transmet des savoirs culturels importants. »**

Samedi 4 février, à 20 h 30 à la salle de la Charmille. Entrée gratuite et ouverte à tous.

LE 07/02/2017

DES GILETS ROUGES REMIS AUX RANDONNEURS



Les randonneurs d'Arquenay ont désormais un gilet rouge en guise de reconnaissance visuelle.

Les randonneurs de la commune viennent de s'équiper de gilets rouges sur une idée de Rémy Foucault. Ce nouvel équipement doit leur permettre d'avoir une meilleure visibilité auprès des automobilistes, et donc d'être mieux protégés.

Ils sont une vingtaine à pratiquer la marche toutes les semaines. **« C'est**

une activité du club des aînés, mais on n'est pas tous membres de l'association du village fleuri, explique Rémy Foucault. **On fait des marches pour se détendre. Chaque randonnée est participative dans le sens où chaque parcours est proposé par chacun des adhérents. Et c'est toujours une découverte, car on va dans toute la Mayenne et dans les départements limitrophes. »**

Et à chaque sortie, des portions de route sont empruntées. **« C'est là que les gilets ont toute leur importance. Marcher au bord d'une route n'est jamais très sécurisé. »** Cinquante gilets ont été achetés... Une opération qui a réuni trois financeurs : le club et

deux partenaires privés. **« On a acheté des gilets supplémentaires pour les donner à tous les bénévoles qui œuvrent pour la bonne marche de notre activité. »**

Tous les ans, les randonneurs organisent une à deux grandes randonnées. **« On arrive du Cantal où on a fait de la marche avec des raquettes. En mai, on ira en Lozère faire la deuxième partie du chemin de Stevenson. »** Et les gilets seront de la partie !

LE 21/02/2017

ARQUENAY : UN BESOIN PRESSANT AU BOIS DE BERGAULT



Dans l'aire de repos du bois de Bergault, les toilettes sont condamnées. Gustave Langlois (en médaillon), maire d'Arquenay, réclame des travaux.

Depuis cinq ans, les toilettes publiques du bois de Bergault à Arquenay sont fermées. Le maire réclame des travaux au Conseil départemental, propriétaire de cette aire de repos.

Sur la route de Laval à Meslay-du-Maine, le bois de Bergault est

incontournable. Un rond-point dans un espace boisé, servant aussi d'aire de repos. depuis cinq ans, cette zone pose « un problème de salubrité », selon le maire d'Arquenay où le bois de Bergault est situé. Les toilettes sont détériorées, et ne fonctionnent plus. « cette route est très passante. l'an dernier, 5 886 véhicules/jour étaient comptabilisés sur la route Laval-Sablé et 2 139 sur la route Château-Gontier-Evron », reconnaît le maire. Il demande au Conseil départemental de rénover les toilettes. Le budget sera d'environ 40 000 €. Si les travaux ne sont pas réalisés, le maire demande la fermeture de l'aire. « c'est à la commune ou à l'intercommunalité de prendre en charge cet équipement », indique Olivier Richefou, président du Conseil départemental. Une manifestation devrait avoir lieu durant les vacances scolaires pour réclamer des travaux.

LE 04/03/2017

ELIAN RABINE SUR SCENE LE 18 MARS



Elian Rabine sera sur scène à Arquenay.

Le comique Elian Rabine donnera un spectacle samedi 18 mars, à la salle des fêtes. Il reste encore quelques places.

Cette soirée organisée par le comité des fêtes entraînera le public dans l'univers loufoque d'Elian Rabine. Ce dernier met en scène un agriculteur complètement décalé par rapport à la vie moderne. Avec lui, tout le monde en prend pour son grade : le médecin de

l'école, la SNCF, les facteurs, les gendarmes, les magasins bleus... Et même les agriculteurs.

Et il sait de quoi il parle car Elian Rabine est à la fois artiste et agriculteur. La semaine, il est dans sa ferme et le week-end, il est sur les planches devant un public toujours aussi nombreux.

LE 15/04/2017

OPERATION DESHERBAGE POUR LES JEUNES



Encadré par Philippe Oger, Axel, Julie et Rayan auront gagné 75 € chacun.

Pour la deuxième année, la commune a postulé pour accueillir des jeunes dans le cadre de l'opération argent de poche. Rayan, Julie et Axel ont passé une semaine avec Philippe Oger, agent communal. Du lundi au vendredi, ils ont consacré trois heures de leurs matinées à travailler pour le compte de la commune, en

désherbant manuellement les différents parterres de la plaine de jeux.

LE 19/09/2017

FOIRE A LA CITROUILLE ET AUTRES GOURMANDISES



Lucien Cherruault, président du club des aînés.

Le club des aînés renouvelle sa foire à la citrouille et invite les amoureux de la marche à participer à une randonnée gourmande, dimanche 1^{er} octobre.

Lucien Cherruault, président du club des aînés, et son équipe de bénévoles sont à nouveau sur le terrain. **« L'objectif de la journée ? Passer un moment amical en toute simplicité. »** Et pour divertir petits et grands, les seniors ont préparé tout un programme d'activités. La cinquième randonnée gourmande, avec ses départs libres entre 8 h et 11h, entraînera les marcheurs sur les terres Arquenaysiennes vers le château de Lucé et la visite de la chapelle. **« Les enfants peuvent y participer car il y a plusieurs parcours de 5, 9 ou 13 km. Des étapes gourmandes sont prévues pour déguster des gâteaux faits maison, des jus de fruit, du café... »** Pour les personnes qui préfèrent rester sur place, elles auront à leur disposition la 2^e foire à la citrouille. **« Une centaine de citrouilles qui ont poussé dans des potagers d'Arquenay. On est six producteurs amateurs. La totalité de la vente des**

citrouilles ira à l'association des parents d'élèves au profit des enfants de l'école ». Les hommes auront en charge la mise en place des stands et les femmes du club la confection d'une soupe à la citrouille. **« Des dégustations seront proposées ».** De plus, un marché de produits locaux et une exposition de travaux manuels animeront la journée qui se déroulera à la salle des fêtes. Et tout au long de la journée, le club des aînés proposera de quoi se restaurer. **« Des galettes saucisses et crêpes pour 10 € ».** L'inscription pour la randonnée gourmande est ouverte. Le tarif est de 10€ pour les adultes et 5€ pour les enfants.

AGENDA 2018

MOIS	DATE	ASSOCIATION	MANIFESTATION
JANVIER			
FEVRIER	Samedi 17	Bibliothèque	Matinée jeux vidéo / 10h30-12h30 / Gratuit / Tout public
MARS			
AVRIL	Samedi 14	Bibliothèque	Jeux autour du prix bull'gomme & Présentation de la nouvelle sélection 2018-2019 / 10h30 / Gratuit / pour les 7 - 12 ans
	Samedi 21	Comité des fêtes	Lâcher de truite
	Vendredi 27	AFN	Concours de belote - salle de la Charmille
	Samedi 28 Dimanche 29		
MAI	Mardi 8	AFN	Cérémonie au monument aux morts et dépôt de fleurs
	Mercredi 30	Club des Aînés	Grill
JUIN	Dimanche 10	Comité des fêtes	Concours de boules
	Vendredi 22	Les Petites Sœurs de Marie	Feu de la Saint-Jean
JUILLET	Dimanche 1er	École	Fête de l'école
	Samedi 14	Club des Aînés	Sortie pique-nique
AOÛT			
SEPTEMBRE	Samedi 1er Dimanche 2	Comité des fêtes	Fêtes communale
OCTOBRE	Dimanche 7	Club des Aînés	Foire à la citrouille
NOVEMBRE	Samedi 3	APE	Repas et soirée de l'école
	Dimanche 11	AFN	Cérémonie au monument aux morts et dépôt de fleurs
	Vendredi 23 Samedi 24 Dimanche 25	Club des Aînés	Concours de belote - salle de la Charmille
	Vendredi 30	Comité des fêtes	Châtaignes grillées
DECEMBRE	Samedi 8	Club des Aînés	Repas de Noël
		Ecole	Spectacle de Noël



L'ADMR de Meslay du Maine, c'est une équipe de 26 professionnels qui interviennent à domicile et 20 bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi.



Services pour la MAISON : ménage, repassage, petits travaux de jardinage et bricolage.



Services pour la FAMILLE : garde d'enfants à domicile, soutien parental.



Services pour RESTER CHEZ SOI : aide aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

Des services modulables : interventions ponctuelles ou régulières et horaires adaptables à vos besoins.

Des aides financières possibles : 50% de réduction ou de crédit d'impôt, aides APA pour les personnes âgées, PAJE pour la garde d'enfants...

Nous pouvons vous accompagner dans les démarches administratives.



En 2018, n'hésitez plus !

Désormais, que vous soyez imposable ou non, pour vos dépenses engagées en 2018 auprès de l'ADMR, vous pourrez tous bénéficier du versement du crédit d'impôt, et non plus seulement d'une réduction d'impôts.

En 2019, le Trésor public vous remboursera la moitié des dépenses à votre charge (une fois les aides déduites).

Contactez-nous :

ADMR de Meslay du Maine

21, rue de Laval
53170 MESLAY DU MAINE
02 43 98 73 07
Meslay.admr53@wanadoo.fr
www.admr53.fr

- ✓ Territoire desservi : St Charles la Forêt, Le Buret, Meslay du Maine, Préaux, Le Bignon du Maine, Maisonnelles du Maine, Arquenay, St Denis du Maine, La Crompte, Bazougers.

Permanence physique le :

- ✓ Le mardi de 13h30 à 16h30
- ✓ Le vendredi de 9h à 12h

Permanence téléphonique du :

- ✓ Lundi au jeudi de 9h à 12h

Ou possibilité de rencontre sur rendez-vous

En dehors de ces permanences, l'accueil téléphonique relais (ATR) de la Fédération 53 répondra à vos besoins : 02 43 06 21 47



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE

fnath.org

Groupeement Maine et Loire - Mayenne

Membre de la Fédération Nationale reconnue d'utilité publique

42 avenue Yolande d'Aragon - 49100 ANGERS

Tél. 02 41 48 50 25 – mail : fnath49@wanadoo.fr

Permanences : du mardi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Depuis 1921, la FNATH, association des accidentés de la vie se bat contre :

- ✚ toutes les formes d'exclusion,
- ✚ toutes les discriminations,
- ✚ l'injustice sociale

En rejoignant les **90 000** adhérents de la FNATH, vous soutiendrez son action.

Vous êtes accidenté :

Travail - Route - Vie privée - Malade - Handicap - Dépendant...

La FNATH est à votre service.

La FNATH intervient pour tous vos problèmes d'ordre social, que vous soyez salarié, fonctionnaire ou travailleur non salarié. Ses conseillers vous assistent, vous dirigent dans vos démarches pour la défense de vos droits.

La FNATH met à la disposition de ses adhérents de nombreux avantages pour les vacances, les loisirs et la vie quotidienne.

La FNATH permet d'obtenir des garanties étendues dans le cadre de la santé et de la prévoyance.

N'hésitez pas à contacter le responsable local qui saura vous guider vers la permanence la plus proche de votre domicile :

- Mairie de Bazouges - 53200 CHATEAU-GONTIER,
le 1^{er} jeudi du mois de 15h30-17h
- Maison de services au public – 1 Voie de la Guiterrière – 53170
MESLAY DU MAINE le 3^{ème} jeudi du mois de 14h-15h

Nom du Président : Mme Annick BREHAULT

Adresse : 7 rue du Maine – 53170 MESLAY DU MAINE - ☎ 02 43 98 61 23

LES CHENILLES URTICANTES DÉFOLIATRICES

Depuis quelques années déjà en Mayenne, POLLENIZ, le réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, organise des luttes collectives contre une espèce de chenilles urticantes défoliatrices, la Processionnaire du Pin ; et ponctuellement contre la Processionnaire du Chêne et le Bombyx Cul Brun.

RECONNAISSANCE DES ESPECES

Processionnaire du Pin



Ces chenilles sont inféodées aux pins (noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, de Monterey, maritime, sylvestre et d'Alep) et parfois aux cèdres. Elles forment dans les arbres des nids très reconnaissables, en bout de branches, souvent exposés au soleil, de la taille d'un petit ballon et de couleur blanche. Lors des premiers stades larvaires, les chenilles sont très petites et il n'y a pas de nid visible. Ils ne seront formés que par les chenilles plus âgées, pour se protéger du froid et des intempéries. Puis ces chenilles descendront le long des troncs lors de processions pour aller s'enterrer dans le sol, afin d'effectuer leur nymphose (chrysalide, avant de ressortir sous la forme adulte = papillon).

Processionnaire du chêne

Ces chenilles sont inféodées aux chênes. Elles forment de gros nids à la base des branches charpentières, dans lesquels elles s'abritent la journée, puis elles y effectueront leur nymphose. Ces chenilles se déplacent en grande procession dans l'arbre pour se nourrir des feuilles, la nuit.



Bombyx Cul Brun

Ces chenilles sont reconnaissables par leurs lignes blanches longitudinales et leurs deux points orange sur le dos. Elles colonisent différentes espèces végétales que l'on retrouve dans les haies bocagères (chênes, aubépines, pruneliers, ...). Elles forment des petits nids, constitués de feuilles recroquevillées et enserrées par de la soie blanche, de la taille d'un poing et situés en bout de branches.

Lithosie quadrille

Enfin, il existe une dernière espèce urticante, que l'on rencontre plus rarement en Mayenne. Elle se nourrit de mousses et de lichens. Ainsi, nous pouvons la retrouver sur divers supports (arbres, mais aussi bâtiments non entretenus, ...). Elle est reconnaissable par deux lignes dorsales composées d'une série de points orange. On a également pu croiser quelques fois une de ses « cousines » ayant le même régime alimentaire et pouvant être à l'origine d'urtications, mais dans une moindre mesure, le Manteau pâle (*Eilmea caniola*).

Les miroirs urticants

Au-delà du stade L3, les chenilles possèdent des poils urticants. A l'inverse de ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les poils visibles à l'œil nu qui le sont, mais des poils microscopiques projetés dans l'environnement par le biais d'ouvertures sur leur dos, appelées «miroir», que les chenilles ouvrent et ferment à leur guise. Plus elles sont stressées, ce qui est le cas lors des processions, et plus elles libèrent ces poils urticants, comme moyen de protection.



Autre espèce - confusion

Certaines confusions ont lieu au printemps, avec des chenilles d'hyponomeutes, responsables d'importantes défoliations accompagnées de soie, recouvrant parfois entièrement les végétaux touchés (*Prunus*, pommiers, fusain d'Europe, ...). Pas de panique ! Ces chenilles ne sont pas urticantes et généralement, les végétaux se remettent très bien de leurs attaques.

DANGERS

Surtout, **NE PAS TOUCHER LES CHENILLES** et ne pas s'en approcher non plus.

Les symptômes

Hommes et animaux peuvent être touchés par des réactions allergiques plus ou moins importantes.

Contact avec la peau : plaques rouges, cloques, démangeaisons, brûlures, nécroses (langue des animaux).

Contact avec les yeux : pourtour rouge, paupières enflées, larmes, baisse de vision, cécité.

Systèmes respiratoires : asthme, allergies violentes.

Dans la mesure du possible, il ne faut pas se gratter et éviter les frottements, car cela disperse les poils urticants, les casse, ce qui libère alors la substance provoquant les allergies.

Les traitements

Pour l'homme

Consulter un médecin ou un ophtalmologiste.

Laver les vêtements et supports souillés (>60°C).

Éviter les sites infestés en période critique (parcs, espaces de jeux, ...).

Rincer au jet d'eau les surfaces colonisées par les chenilles lors de leurs processions (sol, pelouse, infrastructures telles que les bancs, ...).

Pour les animaux

Consulter un vétérinaire.

Penser à vous laver, ainsi que vos vêtements et tissus/supports pouvant avoir été utilisés par votre animal (panier, niche, ...).

LA LUTTE



En Mayenne, compte tenu de la fréquence de la Processionnaire du Pin, les campagnes de luttes collectives leur sont principalement destinées, mais des solutions existent pour chaque espèce de chenilles. Lors des luttes collectives effectuées à l'automne sur les pins et cèdres, il s'agit d'une méthode d'aspersion de bio-insecticide, composé d'une bactérie *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, dont l'ingestion leur est mortelle.

Il est également possible de poser sur pins ou cèdres, avant leur procession, des écopièges. Ces collerettes munies d'un sac, permettront de récupérer les chenilles avant qu'elles ne touchent le sol.

On peut également supprimer les nids, mais il faudra alors bien veiller à se protéger avec des équipements de protection individuelle (protection complète ! Combinaison, bottes, gants,

masque, lunettes).

Il est possible de mettre en place un piégeage des papillons (à l'aide d'une phéromone) pour diminuer les populations, mais cette seule méthode ne suffit pas, elle devra être combinée à d'autres.

Enfin, on peut se faire aider des auxiliaires prédateurs, comme les mésanges, en posant des nichoirs adaptés à ces espèces. Elles adorent consommer les chenilles aux premiers stades larvaires.



Source photos et informations: **POLLENIZ**

Des plaquettes ont été distribuées dans votre mairie. Elles sont également disponibles sur simple demande en nous contactant.

POLLENIZ 53 / FDGDON de la Mayenne

17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ - 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr



Vous recherchez des cours de langues ? Envie de partir à l'étranger ?

Savez-vous comment l'Europe est présente en Mayenne ?

La Maison de l'Europe en Mayenne – Europe Direct, association départementale, a pour but de rapprocher les Mayennais de l'Europe en proposant un panel d'activités : centre de documentation, animations/formations sur l'Europe à destination de tout public, débats, événements européens gratuits (Fête de l'Europe, soirée festive à Noël, ...), cours de langues, accompagnement des jeunes à la mobilité et des porteurs de projets, ...

Retrouvez toute l'actualité de l'Union européenne et de notre structure sur notre site internet : **maison-europe-mayenne.eu**

Et pour encore plus d'infos, suivez-nous sur **Facebook** et **Twitter** (@MaisonEurope53).

Don d'organes et de tissus Tous concernés



En vertu du principe de solidarité qui fonde notre lien social, en France, chacun d'entre nous est présumé être donneur d'organes et de tissus.

C'est ce que l'on appelle le consentement présumé.

Cependant le prélèvement des organes et tissus ne peut pas se faire sur une personne qui s'y est opposée de son vivant.

Ainsi, si une personne est opposée à un tel prélèvement, elle peut exprimer ce refus de son vivant, à titre principal, en s'inscrivant sur le registre national des refus. Elle peut aussi en informer ses proches par écrit ou par oral afin qu'ils fassent valoir cette opposition auprès de l'équipe médicale au moment d'un décès rendant envisageable un prélèvement d'organes et de tissus.

Porter sur soi une carte d'ambassadeur du don d'organes permet d'affirmer sa volonté.

Contact :

FRANCE ADOT 53 – BP 90634 – 53006 LAVAL CEDEX

Tel/Rep : 02.43.90.68.10

Courriel : franceadot53@orange.fr

www.france-adot.org



Nom : _____

Prénom : _____ Né(e) le : _____

Je sais que la Loi fait de chaque Français un donneur présumé, mais par ce document en date du ____/____/20____, j'affirme ma volonté de donner mes organes et tissus après décès et j'en ai informé mes proches.



Signature :

La loi de modernisation de notre système de santé (n°2016-41 du 26 janvier 2016) renforce le principe du consentement présumé du don d'organes. Elle précise les modalités de refus du prélèvement et clarifie le rôle des proches.



COMMUNIQUE

Appel à la vigilance : Cinq vols par ruse au préjudice de personnes âgées en trois jours dans le Nord-Mayenne

Entre le jeudi 4 et le samedi 6 janvier 2017, cinq vols ou tentatives de vols par ruse ont été commis au préjudice de personnes âgées, octogénaires ou nonagénaires, vivant seules dans la partie nord de la Mayenne. Les faits ont été commis sur les communes de St Germain de Coulamer (jeudi), Levaré et Gorron (vendredi), Evron et Martigné sur Mayenne (samedi).

Chaque fois, les jeunes auteurs des faits (une vingtaine d'années) agissent seuls ou en couple. Peu avant ou peu après midi, prétextant la vente de calendriers ou la nécessité de faire de la monnaie, ils parviennent à entrer au domicile des seniors, puis, profitant d'un moment d'inattention de ces derniers, leur dérobe de petites sommes en numéraire, qu'ils ont sorties d'un buffet ou d'une armoire pour effectuer la transaction ou le règlement du calendrier. A deux reprises, les malfaiteurs, particulièrement sûrs d'eux, ont fouillé eux-mêmes les meubles à l'intérieur des domiciles, en présence des personnes âgées.

Les surveillances des brigades territoriales sont orientées vers ce phénomène et des enquêtes sont ouvertes sur la compagnie de gendarmerie de Mayenne. Tous renseignements susceptibles de permettre une identification des mis en cause peuvent être fournis en vous adressant à la brigade de votre lieu de résidence.

Afin de se prémunir contre ce type de délits, la cellule Prévention-Partenariat du Groupement de gendarmerie de la Mayenne émet plusieurs préconisations :

- 🔒 Lorsque vous êtes seuls, ne pas laisser entrer des inconnus dans votre résidence. Il existe des judas ou chaînettes qui peuvent être installés sur la porte d'entrée, permettant d'échanger avec les visiteurs et de s'assurer de leur identité en toute sécurité.
- 🔒 Ne pas conserver de sommes d'argent importantes à son domicile, et prévoir une petite cagnotte destinée aux démarcheurs, sans être obligé d'exhiber des billets devant eux.
- 🔒 Afin d'éviter des visites inopportunes, si vous vous absentez de votre domicile, même momentanément, pensez à fermer portes et fenêtres.

Au moindre doute, ne pas hésiter à composer le numéro d'appel d'urgence de la gendarmerie

17.

The logo for Arquenay is written in a fluid, cursive script. The letter 'A' is large and features a long, sweeping tail that loops under the rest of the word. The letters 'r', 'q', 'u', 'e', and 'n' are primarily red, while the letters 'a', 'y', and the final 'y' are black. The overall style is elegant and artistic.

Réalisé et imprimé par la Mairie d'Arquenay

Crédits photos et images : Mairie d'Arquenay
Freepik.com